



# CAP mobilité du 3 novembre 2015

## DECLARATION PREALABLE

### *L'administration a provoqué la crise... saura-t-elle en sortir ?*

Monsieur le Président,

A l'occasion de la CAP mobilité du 14 octobre dernier, **l'administration cherchait résolument le clash, et elle l'a obtenu !**

Malgré nos alertes en pré-CAP, l'administration avait maintenu ses propositions de décision en totale opposition avec des règles de gestion équitables et raisonnables.

Sur certaines situations individuelles, elle proposait d'écarter, de manière parfaitement injustifiée, des ITPE de postes sur lesquels ils postulaient pourtant légitimement :

- **en raison de délits de faciès** : « tout sauf un ITPE », dans les services Risques de certaines DREAL par exemple ;
- **en raison de levées de compteurs arbitraires** (et pour le moins inhabituelles !) pour, selon l'aveu même de l'administration, « faciliter les parcours des IPEF ». En l'occurrence, il s'agissait là :
  - soit du résultat d'un oubli, volontaire ou non, des IPEF sur des missions MEDDE dans le cadre du décroisement budgétaire MAAF/MEDDE en cours ; et, ce n'est pas aux personnels du MEDDE de régler la note sur leurs ETP et leur masse salariale mais bien au MEDDE de repartir à l'arbitrage dans l'intérêt même de ces collègues IPEF !
  - Soit il s'agissait de la prise en compte particulière d'un retour d'opérateur sous tutelle du MEDDE. Dans ce cas, nous demandons que la publication des postes correspondants soit désormais assurée sur notre liste de postes vacants ;

- **en raison de priorités à la mobilité utilisées de façon abusive par d'autres candidats !** La notion de « suppression de postes » ne semble pas s'appliquer avec les mêmes exigences pour tous les corps, en particulier lorsqu'il s'agit de faciliter le repositionnement des IPEF. Alors qu'on oppose la propagande officielle aux ITPE en martelant que « les fusions de DREAL ne suppriment aucun poste au 1er janvier 2016 », personne ne doit pouvoir se prévaloir par anticipation d'une suppression « hypothétique » de poste pour obtenir une priorité.

Au delà de leur caractère particulièrement révoltant, celles-ci apparaissent en décalage complet avec les orientations du SG de nos ministères.

Avec un résultat clair : **au grattage comme au tirage, c'est toujours l'ITPE qui y perdrait ! Et ce au détriment de son parcours, de la prise en compte de rapprochements de conjoint ou de retour d'essai.**

A travers l'illustration de ces situations :

- Que devons-nous penser du positionnement souhaité du corps des ITPE en tant que « corps de référence » du ministère ?
- Que devons-nous penser de la volonté de promouvoir des parcours variés ?
- Que devons-nous penser de la valeur donnée au recrutement ministériel ?

Alors même que nous avons porté l'alerte dès la pré-CAP sur ces dossiers, l'administration prévoyait le 14 octobre d'arbitrer contre les ITPE, à l'encontre même des orientations affichées par le SG de nos ministères.

Ces situations individuelles étaient apparues suffisamment graves, et les positions de l'administration suffisamment alarmantes et à portée collective, pour que les élus à la CAP réagissent.

C'est donc bien l'administration qui a la responsabilité, malgré les alertes anticipées du SNITPECT-FO, de l'interruption des travaux de la CAP mobilité, au détriment des ITPE qui attendaient avec impatience ses résultats.

Le 14 octobre dernier, nous avons donc demandé une suspension de la séance et sollicité audience auprès du secrétaire général pour vérifier que ses paroles engageaient aussi son administration. En son absence, nous avons été reçus immédiatement par son chef de cabinet, et obtenu que ces situations soient examinées à son niveau, avant que ne reprennent les travaux de la CAP aujourd'hui.

A l'issue de ces échanges avec le SG et la DRH, sur ces situations particulièrement révélatrices, comme certains autres dossiers liés au Cerema et à VNF, **les ITPE attendent aujourd'hui une chose simple : le retour à la raison, dans l'intérêt de nos ministères et des agents, et l'arrêt des provocations adressées aux ITPE !!**

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO